

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 69

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Politique publique de protection de l'environnement - Subventions spécifiques à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
0413316456**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour les politiques publiques concernant l'environnement, les domaines départementaux, les espaces naturels, la chasse et la pêche.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions au titre de la délégation susnommée, concernant l'association Conservatoire d'Espaces Naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA).

L'association Conservatoire d'Espaces Naturels PACA est domiciliée Immeuble Atrium Bât. B, 4, avenue Marcel Pagnol 13100 Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) avec à sa présidence Monsieur François BAVOUZET et à sa direction Monsieur Marc MAURY.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, créé en 1975, est une association à but non lucratif, d'intérêt général. Son objectif est de préserver le patrimoine naturel de la région PACA. Aujourd'hui, fort de ses 40 ans d'expérience, le CEN PACA, protège et gère près de 56 000 ha de sites naturels répartis sur 93 sites, anime 8 plans nationaux d'action (ou déclinaisons régionales) et 3 programmes LIFE en faveur d'espèces menacées, emploie 48 personnes en équivalent temps plein, travaille avec plus de 140 partenaires publics et privés, est soutenu par 750 adhérents, propose plus de 50 sorties nature par an au grand public.

Le CEN PACA est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, qui regroupe 29 Conservatoires régionaux et départementaux et rassemblent actuellement plus de 600 salariés, près de 2 200 bénévoles et 8 300 adhérents. C'est ainsi le premier réseau privé de protection des milieux naturels en France.

C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

En 2017, l'action du CEN s'articule autour de 8 activités majeures :

La gestion de l'écomusée de la Crau

L'Ecomusée de la Crau a pour objet la mise en valeur du patrimoine naturel et humain de la Crau : ses paysages contrastés entre steppe aride et bocage verdoyant, ses activités agropastorales à fort enjeu environnemental et sa nature hors du commun héritée des steppes africaines. Il est situé à Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône), à moins de 20 km d'Arles.

Cet espace muséographique a été entièrement rénové entre 2013 et 2015, avec l'aide du Département à travers une subvention de 120 000 €, redonnant ainsi une attractivité nouvelle à ce territoire.

Géré par le CEN PACA, l'Ecomusée dévoile, dans une nouvelle scénographie modernisée, les secrets d'un site peu connu et unique en France : la Plaine de la Crau. Pour cela, l'équipe de gestion propose de nombreuses animations nouvelles afin d'augmenter la fréquentation : nouvelle exposition temporaire en mars, visites guidées, animations scolaires...

La Gestion des sites du CEN PACA dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, en sus des sites en Réserve Nationale et Régionale, des sites du Conservatoire du Littoral et des sites reçus par mesures compensatoires, le CEN PACA gère 5 sites par convention à Saint-Chamas (carrière de la Mercurotte, Les Palous), en Camargue (Marais de Beauchamp et Mare de Lanau en Arles) et en Durance (Etang des Joncquiers à Meyrargues) pour lesquels il met en œuvre les plans de gestion et le suivi de nombreuses espèces et d'actions de protection et d'information : restauration des milieux naturels, études écologiques sur les sites, missions de surveillance et protection, animations/sensibilisation.

Les actions diverses du CEN PACA sur ces 5 sites remarquables, nécessaires à la bonne gestion et à la conservation de ces milieux riches en biodiversité, contribuent à la préservation du patrimoine naturel des Bouches-du-Rhône. En 2017, elles consistent pour :

- La carrière de la Mercurotte: suivi des chiroptères (chauves-souris), synthèse bibliographique des connaissances.
- La zone humide des Palous : élaboration du Plan de Gestion avec la commune.
- Le marais de Beauchamp : réfection des aménagements d'accueil du public, suivi des espèces.
- La mare de Lanau : mise en œuvre d'actions du Plan de Gestion rédigé en 2016 : mise en eau, suivi floristique dont une espèce endémique (Germandrée de la Crau).
- L'étang des Joncquiers : suivis écologiques faune/flore, débroussaillments, animations, renouvellement du Plan de Gestion : évaluation des actions 2013/2017.

La préservation de l'aigle de Bonelli

Depuis 40 ans, le CEN PACA est impliqué dans la protection de l'Aigle de Bonelli, espèce typiquement méditerranéenne qui est l'un des rapaces les plus menacés de France (32 couples). Pour cela, en tant qu'animateur du Plan National d'Action de préservation de cette espèce, le CEN PCA assure plusieurs missions :

- Suivi et surveillance des sites de reproduction,

La région PACA abrite la moitié de la population française, dont 14 dans les Bouches-du-Rhône (3 dans des Espaces Naturels Sensibles départementaux). Chaque couple est suivi pendant la période de reproduction afin de s'assurer de son bon déroulement (en grande partie assuré par des bénévoles) et d'estimer la date de baguage des poussins. Ce suivi permet également de repérer voir empêcher des dérangements (nouvel équipement de voies d'escalade, travaux bruyants, randonneurs hors sentier).

- Etude de l'utilisation des domaines vitaux de plusieurs couples d'Aigle de Bonelli

A la suite d'un premier test en 2009 dans les Bouches-du-Rhône, quatre aigles ont été équipés de balises dans les Alpilles en 2013/2014 dans le cadre du programme LIFE+ des Alpilles, afin de mieux connaître leur territoire et la manière dont ils occupent le massif. Ce suivi permettra de mettre en œuvre des actions concrètes d'ouverture de milieu et de gestion des populations proies afin de pérenniser la ressource alimentaire. Ce suivi permettra aussi de faire émerger des zones fréquentées inconnues jusqu'alors et de vérifier la présence - ou non - de pylône électrique dangereux. Ce programme se poursuit, après le Var en 2016, un nouveau projet d'équipement de plusieurs Aigles de Bonelli des Bouches-du-Rhône est également prévu en 2017.

- Bagueage et animation du Plan National d'Actions

Le CEN PACA assure le baguage de tous les aiglons nés chaque année en région PACA. Le Conservatoire vérifie également la présence/absence de bagues sur les adultes cantonnés.

Il travaille avec l'université de Barcelone sur la dispersion des individus bagués puis cantonnés en France et en Catalogne et collabore aussi avec les universitaires et les scientifiques (l'IMBE et le CEFÉ/CNRS) sur la dynamique de la population française.

Un nouveau Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli a été validé fin 2013 pour la durée 2014-2023 et pour lequel le CEN PACA est le coordinateur en région PACA. Ce plan propose une liste d'actions dans les domaines de l'étude, la protection et la communication afin d'améliorer le statut de l'espèce en France.

L'inventaire faunistique de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire – RNN Sainte-Victoire

Suite au succès de l'opération des 24H de la Nature menée en 2016 dans la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire dont l'objectif était d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel du site et ses fonctionnalités et enjeux potentiels, il est proposé par le CEN PACA de poursuivre cette démarche, en complétant :

- Les prospections saisonnières, tout au long de l'année (recherches diurnes, nocturnes...)
- Elargissant le champ des espèces prospectées,

et permettre ainsi une connaissance fine de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques de ce territoire.

Ce projet concerne l'entomofaune (insectes) : lépidoptères (papillons), orthoptères (criquets, sauterelles...), odonates (libellules), la malacologie (étude des mollusques), l'ornithologie (oiseaux) et la mammalogie (mammifères).

Les Etudes Reptiles/Amphibiens et Papillons

Ces études sont la poursuite en troisième année des actions entamées en 2015 sur les Reptiles, Amphibiens et Lépidoptères (élaboration d'atlas permanents, mise en ligne via un site Web en 2016 et participation à Silène, base de données naturaliste de la DREAL).

Pour les Amphibiens et Reptiles, il s'agira de poursuivre dans le département la stratégie régionale de conservation (amélioration des connaissances : répartition, espèces à rechercher, inventaires des données, animation du réseau d'observateurs : ateliers de formation, journées de prospection..., actualisation de l'atlas permanent...).

Pour les Papillons de jour, là aussi il s'agira en 2017 de poursuivre dans le département la stratégie régionale de conservation (Connaissance des espèces : 160 connues dans les Bouches-du-Rhône, 9 menacées sur 20 en déficit de connaissances : répartition, dynamiques des populations, cortèges d'espèces et Protection : concertation avec les propriétaires fonciers, exploitants agricoles...).

L'amélioration de la connaissance du Criquet de Crau

Le Criquet de Crau, *Prionotropis Rhodanica*, est une espèce endémique (qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde) des Coussouls de Crau, classée en danger critique d'extinction, le statut international le plus fort, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Cette espèce, qui occupait probablement la quasi totalité des Coussouls est aujourd'hui réduite à 4 noyaux connus. C'est une espèce cryptique, difficile à étudier et donc à protéger car elle est discrète : ne vole pas, se déplace peu et reste souvent immobile face au danger.

En 2017, l'étude sur le Criquet de Crau se poursuivra afin de connaître et protéger au mieux cette espèce en :

- Testant la détection des criquets par des chiens (équipe de l'université de Washington) afin d'augmenter la puissance et diminuer l'investissement humain en interne.
- Poursuivant l'élevage ex-situ et le suivi des pontes transférées en Crau (en 2015 et 2016). Des éclosions sont attendues et leur suivi doit être le plus précis possible pour aider à la planification de futures opérations de réintroductions.

- Testant l'effet de la gestion de l'habitat sur Peau de Meau en faisant 2 campagnes de capture-recapture : une sur Peau de Meau deux ans après la mise en place de la gestion, et une sur Calissane afin d'avoir un site témoin des densités la même année.
- Poursuivant l'étude de la prédation à partir de pièges photo.
- Co-encadrant une thèse.

L'édition de la revue Garrigues

Le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur édite deux fois par an la revue d'information « Garrigues ». Cette publication présente les actions du Conservatoire en région PACA : nouvelles des sites et des espèces, actions de partenariats, vie associative... L'adhésion au CEN PACA permet de recevoir gratuitement « Garrigues ».

La mise en œuvre du volet cynégétique du plan de gestion de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau - démarche innovante.

Le CEN PACA est gestionnaire de la RNN des Coussouls de Crau . Cette réserve naturelle de 7500 ha comprend près de 2000 ha d'espaces naturels sensibles propriété du Département. Un plan de gestion cynégétique de la réserve a été élaboré en 2012, co-financé par le Conseil Départemental, dans le but de faire cohabiter une chasse durable et exemplaire avec une faune remarquable dans cet espace naturel protégé.

La mise en œuvre de ce plan de gestion cynégétique implique un suivi des populations de gibier et des prélèvements, en partenariat avec les sociétés de chasse, ainsi que des missions de police de la chasse, en collaboration avec les agents des ENS Départementaux.

Afin de promouvoir des pratiques cynégétiques durables et exemplaires sur cet espace naturel protégé, le CEN PACA et l'Office National de la Chasse ont rédigé un plan de gestion cynégétique de la réserve naturelle, validé en 2012 par le comité consultatif de la réserve. Ce plan a été co-financé par le Département, qui bénéficie de sa mise en œuvre sur ses propriétés en réserve naturelle. Le plan de gestion cynégétique, élaboré en concertation avec les sociétés de chasse, se déploie sur 3 axes de travail :

- * Étudier et adapter la chasse à la biologie et à l'écologie du gibier.
- * Appliquer une réglementation et une gestion cynégétique adaptées.
- * Concerter et communiquer.

La mise en œuvre du plan de gestion cynégétique bénéficie directement à la gestion écologique des espaces naturels sensibles du Département : elle assure une gestion adaptée et durable des populations de petit gibier, en adaptant les prélèvements cynégétiques à l'état et à la dynamique des populations. Les missions de police de la chasse assurent en outre une surveillance des terrains et des activités.

La mise en œuvre de cette programmation se décline comme suit.

Délégation Environnement :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette répartition, ce sont 4 demandes de subventions déposées par le CEN PACA, pour divers projets spécifiques.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 27 000 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **21 000 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Délégation Domaines Départementaux, Espaces Naturels, Chasse et Pêche :

Subvention de Fonctionnement

Pour cette répartition, ce sont 4 demandes de subventions déposées par le CEN PACA, pour divers projets spécifiques.

Le montant total des demandes, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport, s'élève à 55 000 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **42 300 €**, dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi à l'association CEN PACA, figurant en annexe du rapport, d'un montant total de subventions en fonctionnement de **63 300 €** (soit : 21 000 € pour l'environnement et 42 300 € pour les domaines départementaux, les espaces naturels, la chasse et la pêche).
- de m'autoriser à signer pour le CEN PACA, dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23 000 €, une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21 et Madame la déléguée aux domaines départementaux et aux espaces naturels, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL